

# Conditions Particulières de Vente

## 1 • VOYAGE SUR MESURE / CIRCUITS EN GROUPE INSCRIPTION

### 1.1. Voyage sur mesure

Pour obtenir votre programme personnalisé de voyage, vous pouvez soumettre votre demande de devis par email à : [lall.lemondeenunregard@gmail.com](mailto:lall.lemondeenunregard@gmail.com) ou [plall78013@gmail.com](mailto:plall78013@gmail.com), ou bien faire une demande de devis par téléphone ou directement sur notre site : [www.lemondeenunregard.com](http://www.lemondeenunregard.com) rubrique "voyage sur mesure" puis demande de devis.

Dans un délai de 48 heures généralement nous vous proposerons, à partir de l'expression de vos souhaits, un devis (avec une durée de validité) contenant votre programme de voyage et son prix tous frais, taxes et services compris, sauf les éventuels ajustements prévus à l'article 8 – Tarif, ci-après.

En cas de dépassement de la durée de validité de votre devis, LE MONDE EN UN REGARD Sarl, pourra établir un nouveau devis pour votre voyage si certaines modalités, notamment tarifaires devaient être modifiées.

Dès lors que vous nous confirmerez ce devis, dans son délai de validité, vous pourrez vous inscrire, soit sur le site Internet

[www.lemondeenunregard.com](http://www.lemondeenunregard.com), rubrique "Espace clients" en saisissant la référence du voyage indiqués sur le devis.

Envoyer à Le Monde en un Regard en validant les conditions de vente de Le Monde en un Regard, soit dans notre agence ou par courrier en paraphant et signant le devis, le bulletin d'inscription, les conditions d'assurance voyage proposées le cas échéant, et les conditions de vente de Le Monde en un Regard qui vous seront communiqués.

### 1.2. Circuits en groupe

Vous pouvez vous inscrire sur l'un de nos circuits accompagnés proposé en agence ou sur le site [www.lemondeenunregard.com](http://www.lemondeenunregard.com). Le prix total vous sera alors communiqué.

Vous pouvez également ajouter d'autres prestations à nos circuits accompagnés et/ou vouloir le privatiser avec les personnes de votre choix. Dans ce cas, vous devez contacter Le Monde en un Regard qui vous préparera un devis.

Pour vous inscrire, les démarches seront identiques à celles du voyage sur mesure, ci-dessus (1.1). 1.3 – Inscription

Une inscription est considérée comme définitive à compter de la réception par Le Monde en un Regard Sarl du bulletin d'inscription (BI) complété, daté et signé ou de la validation du BI via notre site, par la procédure d'inscription en ligne et de la confirmation par Le Monde en un Regard de la disponibilité des prestations souhaitées.

### 1.4 – Modalités de paiement - factures

1.4.1. Pour toute inscription réalisée à plus de 65 jours de la date du départ, il sera procédé à un encaissement par Le Monde en un Regard d'un acompte de 35% du montant total du voyage.

Pour toute inscription à moins de 35 jours de la date du départ, le règlement doit être effectué en une seule fois et pour la totalité du montant du voyage.

A moins de 15 jours de la date du départ le paiement sera accepté uniquement par carte bancaire ou espèces / chèques Ancv (pas de chèque).

Pour toute réservation d'un voyage moins de 5 jours avant le départ, des "frais d'urgence" d'un montant de 150€ seront facturés par dossier.

La prolongation de votre séjour ou un départ anticipé sur nos circuits accompagnés est possible si la demande de modification est faite lors de l'inscription. En dehors du prix des prestations complémentaires, des frais de 60€ par personne seront facturés.

L'élaboration d'un voyage "sur mesure" nécessite du temps et un volume de travail important. Nous pourrions être amenés à facturer la somme de 65€ par devis établi, que nous déduirons de la facture d'Acompte du voyage. L'achat de vols intérieurs sans prestations terrestres et/ ou sans vol international entraîne la facturation de

frais de réservation pour un montant de 65€ par personne.

Tous achats de prestations terrestres sans transport aérien international donneront lieu à la facturation de frais de 35€ par personne.

Le Monde en un Regard Sarl, peut vous proposer de réserver des hôtels non référencés et autres supports de son offre de voyages (site Internet, presse...). Nous pourrions être amenés à vous facturer des frais de réservation appliqués par ces prestataires compris entre 30 et 65€ par personne en complément du prix de la prestation hôtelière.

Le montant de la prime de l'assurance souscrite par le voyageur pour son voyage est réglé dès l'inscription avec l'encaissement de l'Acompte ou de toute autre somme régler par le client à la signature/validation du contrat de voyage (bulletin d'inscription).

1.4.2. Vous pouvez régler le prix de votre voyage selon les modalités suivantes :

Dans notre agence :

Pour toute inscription à plus de 35 jours de la date de départ : Vous pouvez régler l'acompte et le solde du voyage par carte bancaire, virement bancaire ou espèces ou bulletin de versement.

Pour toute inscription à moins de 35 jours de la date du départ : Le paiement du prix total du voyage sera accepté par virement bancaire ou espèces.

Sur le site [www.lemondeenunregard.com](http://www.lemondeenunregard.com) (rubrique "paiement") :

Paiement par carte bancaire, en complétant le formulaire de paiement selon la facture ou le devis reçu.

Pour votre information, si vous souhaitez régler au moyen d'un bulletin de versement, nous vous remercions de bien vouloir en informer votre conseiller afin que celui-ci puisse vous le remettre ou vous le faire parvenir dans les meilleurs délais compte tenu

# Conditions Particulières de Vente

des délais de paiement ci-dessus précisés.

**1.4.3.** A réception de tout paiement au titre de votre voyage Le Monde en un Regard, vous adressera une quittance. Cette quittance vous servira pour tout démarches administration de remboursement. L'agence reste à votre disposition pour vous renseigner jusqu'à votre départ.

Le solde du prix de votre voyage devra être réglé, automatiquement et sans relance de notre part, au plus tard 35 jours avant la date du départ. En cas de retard constaté et non remédié dans les 5 jours calendaires, l'arrangement sera considéré comme annulé de votre fait avec application des frais d'annulation visés à l'article 2 ci-après.

## 2. CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il devra en informer Le Monde en un Regard et son assureur voyage par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation : C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Nous attirons votre attention sur le fait que l'assureur apprécie, en fonction des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de votre décision d'annuler votre voyage. Pour accepter de vous rembourser les frais d'annulation.

### 2.1. Barème des frais d'annulation totale, sauf cas particuliers (2,3)

Plus de 60 jours avant la date de départ : 7% du prix total TTC du voyage, avec un minimum de 150 € par personne.

de 60 à 31 jours avant la date de départ : 70 % du prix total TTC du voyage, avec un minimum de 250€ par personne. de 30 jours avant la date de départ : 100% du prix total Les frais de billets d'avions seront retenus.

### 2.2. Barème de frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers (2.3)

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même dossier (BI) annule(nt) la participation au voyage est maintenu pour les autres participants.

Pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus (2.1) sera calculé pour le(s) voyageur(s) qui annule(nt) sur le prix des prestations (billets d'avion...) non consommées du voyage à la date de l'annulation,

Pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au(x) participant(s) qui annule(nt) sur leur quote part des prestations partagées du voyage.

En cas d'annulation, Le Monde en un Regard Sarl, demandera à chaque client la restitution, sans délai, des billets de passage aérien émis et remis à chaque client, sauf pour les billets électroniques.

### 2.3. Cas particuliers :

100 % de frais d'annulation peuvent être appliqués dès l'inscription sur les croisières et/ou certains hôtels. 100 % de frais d'annulation pour tous les billets émis à compter de la date d'inscription.

Le Monde en un Regard Sarl, peut proposer au client des produits exceptionnels en raison notamment d'une tarification avantageuse, ou d'événements importants (haute saison touristique) ou pour d'autres raisons qui peuvent entraîner des modifications du barème des frais d'annulation. Les frais d'annulation qui s'appliqueront seront indiqués sur votre devis.

Les autres dispositions des présentes continueront de s'appliquer.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par Le Monde en un Regard Sarl pour ce dossier, quel que soit le payeur.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Le Monde en un Regard et engagés

par le client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

## **TRANSPORT AÉRIEN**

### 3.1 – Compagnies aériennes

Le Monde en un Regard vous communiquera lors de votre inscription l'identité du ou des transporteurs aériens, connus cette date, susceptibles d'assurer vos vols et votre classe de réservation (économique, affaire, 1ère classe ou autre.).

En cas de modification, postérieurement à votre inscription, Le Monde en un Regard Sarl s'engage à vous communiquer, dès lors qu'elle en aura connaissance avant votre départ, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs aériens.

Les compagnies aériennes ne remboursent pas le montant de la surcharge carburant pour les billets d'avions non remboursables. Il vous sera précisé lors de votre inscription si votre billet d'avion est ou non remboursable.

### 3.2 – Conditions de transport

Conformément aux conventions Internationales en matière de transport aérien, toute compagnie aérienne peut être amenée à modifier sans préavis notamment les horaires et/ou l'itinéraire ainsi que les aéroports de départ et de destination. En cas de modifications, par la compagnie notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques extérieurs à Le Monde en un Regard retards ou annulations ou grèves extérieures à Le Monde en un Regard, escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours, événements politiques, climatiques, le voyageur décide de renoncer au voyage, il lui sera facturé les frais d'annulation visés à l'article 2 cidessus. Le Monde en un Regard ne remboursera pas les frais

# Conditions Particulières de Vente

(taxis, hôtels, transport, restauration...), dès lors que le voyageur sera sous la protection de la compagnie aérienne. En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement (surbooking) et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits vis-à-vis de la compagnie aérienne, de conserver tous documents originaux (billets, cartes d'embarquement, coupon bagage ou autres) et de solliciter auprès de la compagnie aérienne tout justificatif écrit en cas de refus d'embarquement (surbooking) ou annulation de vols (ci-après, les "Justificatifs"). Le voyageur expédiera à la compagnie aérienne, dès que possible, compte tenu des délais courts imposés, sa réclamation avec copie des Justificatifs et conservera les originaux. Le Monde en un Regard pourra, en cas de difficulté, intervenir auprès de la compagnie aérienne pour assister le voyageur dans la résolution de la réclamation.

### 3.3 – Acheminement avant le départ et au retour du voyage

Si vous organisez seul vos prestations pré et post acheminement (transport, hôtel...) jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, nous vous recommandons d'acheter des prestations (titres de transport...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/gares raisonnables.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, d'un manquement imprévisible et insurmontable imputable à un tiers étranger ou du fait du voyageur qui modifierait les prestations de votre voyage souscrit chez Le Monde en un Regard et impliquerait des modifications des prestations ci-dessus, Le Monde en un Regard ne remboursera pas les frais induits.

## INFORMATIONS VOYAGE

### 4.1 - Formalités administratives et sanitaires

Le Monde en un Regard Sarl vous informe sur vos obligations en matière de passeport et de visa pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage, ainsi que sur vos formalités à accomplir en matière de santé et de vaccins.

Le Monde en un Regard délivre ces informations pour toutes les nationalités. Toutes les personnes doivent se renseigner, avant d'entreprendre un voyage, sur les formalités administratives et sanitaires requises notamment auprès des ambassades et/ou consulats compétents.

Il appartient au voyageur, de vérifier qu'il est en possession des documents, administratifs et sanitaires, requis en vue de l'accomplissement du voyage. Le Monde en un Regard ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences de l'inobservation par le voyageur des règlements policiers, douaniers ou sanitaires, préalablement et au cours du voyage.

Un voyageur qui ne pourrait pas embarquer sur un vol, faute de présenter les documents requis, ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

Le Monde en un Regard peut s'occuper à votre demande, des formalités requises pour l'obtention du ou des visas nécessaires la réalisation de votre voyage. Vous devrez pour cela, remettre à Le Monde en un Regard vos passeports et documents dans le délai prescrit par les autorités compétentes pour permettre d'accomplir les démarches d'obtention du/des visa(s). Les frais d'obtention par visa seront facturés par Le Monde en un Regard sur devis et selon la destination.

### 4.2 - Informations sur la sécurité et les risques sanitaires

Le Monde en un Regard se tient aux recommandations du Département Ministères des Affaires Étrangères (MFE).

Le Monde en un Regard vous conseille de consulter le site du MFE les informations relatives sur vos pays.

## MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE VOYAGEUR

Toute modification d'un élément d'un voyage intervenant après signature du bulletin d'inscription et avant émission du/des titres de transport, sera facturée 8% du montant des prestations modifiées avec un minimum de 65€ par dossier. Ces frais ne sont pas remboursables par les assurances voyages. Toute modification de prestation aérienne ou terrestre ou toute demande de modification par le voyageur du nom ou d'une partie de l'orthographe du nom d'un voyageur, après émission du billet, sera considérée comme une annulation du fait du voyageur inscrit, suivie d'une réinscription. Il pourra, en conséquence, être perçu les frais d'annulation visés à l'article 2.

Pour toutes demandes de modifications et /ou ajouts de prestations voyages intervenant au cours du voyage, les frais induits seront à la charge des participants et à régler par tous moyens sur place. En cas de non-paiement, Le Monde en un Regard ne serait être tenue d'accéder aux demandes.

## ASSURANCES (*Mutuaide Assurance pour assistance médicale*)

Le Monde en un Regard vous propose différentes formules d'assurance pour votre voyage. Les éléments décrits ci-dessous sont des extraits des contrats d'assurance voyage que nous vous proposons de souscrire. Le livret complet des conditions générales et particulières de ces contrats d'assurance sont consultables sur le site :

[www.lemondeenunregard.com](http://www.lemondeenunregard.com) ou sur demande auprès de notre bureau. Ces contrats comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à les lire attentivement.

# Conditions Particulières de Vente

Il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement votre assureur afin de déclencher votre contrat d'assurance. Dans les formules proposées, la prime d'assurance, les frais d'inscription les frais de visa ne sont remboursables ni par Le Monde en un Regard ni par l'assureur.

## 6.1 – Contrat Classique Assur Travel

Afin de partir en toute sérénité, nous vous proposons une assurance qui comprend des garanties étendues :

**LES GARANTIES ASSURANCE :**  
ANNULATION en cas de maladie, accident, décès ou autres causes justifiables.

BAGAGES en cas de détérioration, destruction / perte ou vol.

ANNULATION CAS IMPREVUS

**Cette assurance est facturée 3% sur le prix total TTC du voyage.**

Si vous payez la totalité du prix de votre voyage avec une carte bancaire multiservices délivrée par une banque française, suisse ou belge telle que Mastercard Gold, Platinum, Visa Premier, Infinite, American Express, à l'exclusion des autres types de cartes bancaires, nous vous proposons un contrat Tranquillité carte Bancaires, qui viendra en complément et parfois en remplacement des plafonds et de garanties de votre carte, afin d'atteindre les niveaux de couverture de l'assurance Tranquillité. Cette assurance est facturée selon le barème du prix total TTC du voyage.

Attention, les garanties annulation des cartes bancaires et du contrat Tranquillité carte bancaire ne fonctionnent que si la totalité du prix du voyage est payée avec votre carte bancaire.

## 6.2 – Contrat Assurance Plus:

Les montants des prestations sont soumis à des plafonds qui varient en fonction du niveau de garantie choisi, et figurent dans le tableau de garanties. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.

**LES GARANTIES ASSURANCE :**  
ANNULATION en cas de maladie, accident, décès ou autres causes Justifiables.

BAGAGES en cas de détérioration, destruction, perte ou vol.

**Cette assurance est facturée 3% sur le prix total TTC du voyage.**

**6.3 Contrat Assurance Multirisques-Epidémie : le meilleur de 3.5% à 3,8% à ajouter sur le montant.**

## INTERRUPTION DE SEJOUR :

en cas de maladie, accident ou décès.

L'indemnisation intervient au prorata temporis des prestations non utilisées.

**RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE STABILITE DES PRIX** (surcharge carburant, modifications des taxes d'aéroport)

## FERMETURE D'AEROPORT ANNULATION CAS IMPREVUS

**Si** vous payez la totalité du prix de votre voyage avec une carte bancaire multiservices délivrée par une banque française, suisse ou belge telle que Mastercard Gold, Platinum, Visa Premier, Infinite, American Express, à l'exclusion des autres types de cartes bancaires, nous vous proposons un contrat Tranquillité carte Bancaires, qui viendra en complément et parfois en remplacement des plafonds et de garanties de votre carte, afin d'atteindre les niveaux de couverture de l'assurance Tranquillité. Cette assurance est facturée selon le barème du prix total TTC du voyage.

Attention, les garanties annulation des cartes bancaires et du contrat Tranquillité carte bancaire ne fonctionnent que si la totalité du prix du voyage est payée avec votre carte bancaire.

## **4. Procédure de déclaration et de En cas de sinistre :**

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous document utiles à l'appréciation du sinistre.

Informez des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que vous pourriez recevoir au titre d'un sinistre.

En cas de vol, déposer plainte dans les 24 heures auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt.

Demande d'assistance médicale : Vous devez contacter Mutaide Assistance : pour toute demande d'assistance médicale 24h/24, 7/7.

Tél. depuis la l'étranger :  
(33) 1 48 82 62 35

*Les prestations d'assistance sont gérées par MUTUAIDE ASSISTANCE (entreprise gérée par le Code des Assurances), sise 8-14 Avenue des Frères Lumière, 94366 Bry-sur-Marne CEDEX :*

**Contact.gestion@assur-travel.fr**

## **7. ANNULATION POUR NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS**

Nous pouvons être exceptionnellement contraints d'annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis figurant dans les supports de nos offres de voyages (site Internet, presse...), pour chaque circuit. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 3 semaines avant la date de départ initialement prévue. Cette disposition impliquerait le remboursement intégral des sommes que vous auriez versées sans autres indemnités. Nous nous efforcerions également de vous proposer un choix de voyages équivalents.

## **TARIFS**

A la signature du bulletin d'inscription le prix est ferme, définitif. Toutefois, conformément à la loi, nous pouvons nous trouver dans l'obligation de modifier nos prix et nos programmes pour tenir compte uniquement : des variations du coût des transports, liées notamment au coût des carburants. de la variation des redevances et taxes afférentes d'atterrissage aux prestations fournies telles que taxes , d'embarquement, dans les ports et les aéroports.

Modification des taux de change.

En cas de modification du prix pour les cas visés ci-dessus, Le Monde en un Regard, s'engage à en informer le voyageur par écrit au plus tard 3 semaines avant la date de votre départ.

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même dossier annule(nt), le voyage pourra être maintenu dès lors que les participants auront réglé avant le départ, le surcoût éventuel des prestations qui auront dû être modifiées en raison de l'annulation du/des voyageurs. Tout refus de la part du ou des voyageurs restant inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de la part du ou des

# Conditions Particulières de Vente

voyageurs concernés, avec application du barème de l'article 2. Par ailleurs, si la différence de prix représente plus de 10% du prix du voyage convenu à l'origine vous pouvez solliciter l'application des dispositions de l'article 10 de la loi fédérale sur les voyages à forfait du 18.06.1993.

## PRESTATIONS TERRESTRES

9.1 Prestations non utilisées / modifications Les prestations volontairement modifiées par le voyageur sur place sont soumises aux conditions des prestataires locaux : les prestations supplémentaires ou de remplacement engendrant un surcoût devront être réglées directement aux responsables ou organismes locaux et ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de Le Monde en un Regard. Les prestations non utilisées sur place (transferts, excursions, logements...) ne donneront lieu à aucun remboursement.

### 9.2 Précisions sur les circuits en groupe 9.2.1 Chambre individuelle

Sur les "circuits accompagnés", le voyageur s'étant inscrit seul et n'ayant pas opté pour une chambre individuelle sera facturé du supplément chambre individuelle au moment de l'inscription. Toutefois, si nous trouvons une personne susceptible de partager sa chambre, nous déduirons ce supplément au moment du règlement du solde. Prix base 3 personnes : chambre double + un lit d'appoint (ce service n'étant cependant pas confortable pour les adultes, nous vous conseillons alors la chambre individuelle). Si la 3ème personne désire une chambre individuelle, le supplément sera facturé.

### 9.2.2 Nombre de participants

Le nombre maximum de participants est indiqué dans le descriptif du voyage. Néanmoins, le nombre maximum peut être dépassé d'un participant dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre personne. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage seront donc identiques.

## **RESPONSABILITÉ**

10.1 Généralités : Le Monde en un Regard revend des prestations organisées par d'autres agences en partenariat. Nous vous assurons que l'organisateur Le Monde en un Regard opère une sélection minutieuse des prestataires de services et partenaires qui contribuent à la réalisation de votre séjour (compagnies aériennes, hôteliers...). Nous nous engageons à exécuter l'arrangement de votre voyage avec toute la diligence nécessaire. En cas de prestations inférieures justifiables Le Monde en un Regard vous indemniserà de la différence entre la valeur des prestations fournies et celles qui ont été convenues, dans la mesure où le prestataire local n'a pas pu vous fournir sur place une prestation de qualité équivalente et si pour cette différence de valeur, une faute peut nous être imputée. Notre responsabilité se limite au prix d'achat des prestations du voyage.

### 10.2. Limitations de responsabilité :

Si des conventions internationales ou des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite de l'arrangement, Le Monde en un Regard est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée à ce que prévoit les dispositions contenues dans ces conventions et/ou dans ces lois.

### 10.3. Exclusions de la responsabilité

: Le Monde en un Regard ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants : Perte ou vol des billets d'avion (les compagnies aériennes ne délivrant pas de duplicata). Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) ou non conformes aux formalités prescrites (notamment aux préconisations de l'article 2 cidessus), au poste de police de douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement (y compris pour retard à l'embarquement), il sera retenu, à titre de frais, 100 % du montant total du voyage. Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger à Le Monde en un Regard

tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à Le Monde en un Regard, incidents techniques extérieurs à Le Monde en un Regard, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris les retards dans les services d'acheminement du courrier pour la transmission des documents de voyage), pannes, perte ou vol de bagages ou d'autres effets. Le ou les retards subis ayant pour origine les cas visés cidessus ainsi que les modifications d'itinéraire qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu ou de retard à une correspondance. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxe, hôtel, parking,...) resteront à la charge du voyageur. Annulation imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs et/ou sur injonction d'une autorité administrative. Le Monde en un Regard se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée.

## **RÉCLAMATIONS**

Sauf en cas de force majeure et sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée par écrit à Le Monde en un Regard 15 rue des Alouettes 91230 Montgeron France, dans le mois suivant la date de retour du voyage, accompagnée des pièces justificatives.

### **12.1 Organisateur du voyage** :

LE MONDE EN UN REGARD  
15 RUE DES ALOUETTES  
91230 MONTGERON

Tel : 0033 1 69 52 90 47  
contact@lemondeenunregard.com

## **INFORMATIONS PERSONNELLES ET PROTECTIONS DES DONNEES**

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Ces données sont destinées à LE MONDE EN UN REGARD elles peuvent

également être transmises à des voies

LE MONDE EN UN REGARD 15 RUE DES ALOUETTE 91230 MONTGERON Licence N° 091120005

## Conditions Particulières de Vente

de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée par écrit à Le Monde en un Regard, dans le mois suivant la date de retour du voyage, accompagnée des pièces justificatives.

### NOTE ASSURANCE :

#### LIMITES APPLICABLES EN CAS DE FORCE MAJEURE :

TOKIO MARINE H C C ASSISTANCE ne peut être tenu pour responsable des manquements à l'exécution des prestations d'assistance résultant de cas de force majeure ou des événements suivants : guerres civiles ou étrangères, instabilité politique notoire, mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme représailles, restriction à la libre circulation des personnes et des biens, grèves, explosions, catastrophes naturelles, désintégration du noyau atomique, ni des retards dans l'exécution des prestations résultant des mêmes causes. **MISE EN OEUVRE DES**

**GARANTIES** Toute demande d'assistance doit, sous peine d'irrecevabilité, être formulée directement par l'ASSURE (ou toute personne agissant en son nom) par tous les moyens précisés ci-après : • soit par téléphone :

**Hotline : 0033 3 28 04 69 85**

de France 03 20 34 67 48

de l'étranger (33) 3 20 34 67 48

soit par télécopie : de France 03 20 64 29 17

• de l'étranger (33) 03 20 64 29 17

**Contact.gestion@assur-travel.fr**

---

**En Cas De Sinistres prenez contact : 03 20 30 74 12 : de l'étranger : 0033- 03 20 30 74 12**

**ASSUR TRAVEL Service Indemnisation ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO**  
**- 99 Rue Parmentier 59650 Villeneuve d'Ascq**

**Contact : Pratap LALL – Gerant pour suivre le dossier : 0033 6 33 4 99 313-**  
**Lall.lemondeenunregard@gmail.com**